

Présents :

MM. RAPINAT, PALLIER, VADIC, GUILLON, DIAS, MARCHAND, SEBENNE

Mmes DEFEMME, PISANI, DECHEZLEPRETRE, LEPORATI, BOURLION, PINEAU, BILLEGA, LEGROS, CANOVA.

Excusés ayant donné procuration :

MM. AZAÏS, VACHON, FANNECHERE

Mmes LEONARD, BORDERIE, AZAÏS

Absents excusés :

Mmes OCCHIMINUTI, SALLANDROUZE, PETIT

M. LE BIHAN

M. le Maire présente ses condoléances à Martine SAVORET, Directrice Générale des Services, pour le décès de sa mère, Mme MONVILLE.

M. Max GUILLON, secrétaire de séance, donne lecture du compte rendu de la précédente séance, adopté à l'unanimité

1° Déclassement de parcelles avant cession – Rapporteur M. le Maire

- M. Guy PAULY a demandé à la Ville de lui céder une parcelle d'environ 800 m², jouxtant sa propriété, rue Frédéric Chopin, au lotissement du Mont.

Cette parcelle appartenant au domaine public communal, il convient que le conseil décide de l'intégrer au domaine privé communal afin qu'elle puisse ensuite être cédée, aux mêmes conditions que lors des ventes antérieures, soit 4,58 € le m², soit 3 664 € pour M PAULY.

- La société Carrefour a manifesté son intérêt pour l'acquisition de la voie d'environ 565 m² située entre son super marché et le magasin Chaussea.

Avant cession, celle-ci devra également être déclassée. Cependant, puisqu'il s'agit d'une voie publique, ce déclassement ne pourra se faire qu'à l'issue de l'enquête publique obligatoire de 15 jours.

Il est donc demandé au Conseil d'autoriser le Maire à mettre en œuvre la procédure nécessaire.

A contrario, la parcelle ZA 167 le long du CD 990 est restée dans le domaine privé communal, tout comme l'ancien chemin d'Aubusson à Bellegarde, cadastré section ZA 262. S'agissant de voies ou de parties de voies, leur classement dans le domaine public communal serait plus approprié.

Cette intégration n'entraînant pas d'atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation qu'ils avaient jusqu'alors, seule la délibération du conseil est requise.

Vote unanimité

2° Acquisition d'une parcelle – Rapporteur M. le Maire

La Société Carrefour se trouve toujours être propriétaire à la Rebeyrette d'une petite parcelle d'environ 371 m² sur laquelle est implantée une pile du pont.

Pour corriger cette anomalie, Carrefour accepte de la céder moyennant l'euro symbolique, étant entendu que les frais inhérents, notamment géomètre et notaire, resteraient à la charge de la commune.

Il vous est demandé de vous prononcer sur cette acquisition aux conditions indiquées.

Vote unanimité

3° Cession d'une parcelle – Rapporteur M. le Maire

Pour l'agrandissement du musée, la commune devait céder au Département le parking situé devant la piscine. L'enquête publique, menée en novembre 2004, avait permis au commissaire enquêteur, d'émettre un avis favorable. Lors de sa réunion du 02 décembre 2004, le Conseil avait approuvé le déclassement de ce terrain et autoriser le Maire à le céder, à titre gracieux, au Département, tous les frais (commissaire-enquêteur, géomètre, notaire) restant à sa charge.

Le Conseil est appelé à se prononcer sur la cession de cette parcelle à la Communauté de communes, pour la construction de la nouvelle piscine, aux mêmes conditions.

M. le Maire rappelle que la cession au département n'a pas abouti car au même moment, l'Etat s'est retiré et le projet d'extension du musée a été abandonné.

Vote unanimité

4° Maison de l'emploi et de la formation : Travaux supplémentaires – Rapporteur M. le Maire

Des modifications demandées par les futurs locataires et l'évolution des normes de sécurité conduisent à des travaux supplémentaires sur le chantier du pôle emploi formation.

Le détail des ces TS est le suivant :

- Imprévus liés à la nature du sous-sol sous l'emprise du nouvel escalier ayant entraîné la réalisation de fondations spéciales : +24 147,31 € HT
- Modification de l'installation de chauffage (chaufferies gaz à la place de stations alimentées par un réseau de chaleur : + 34 245,50 € HT
- Ouverture d'une surface complémentaire d'environ 150 m² pour le bon fonctionnement de la MEFAA : + 113 568,55 € HT
- Modifications techniques mineures : + 7 222,14 € HT
- Modifications techniques majeures demandées par le SDIS, telles que la mise en place d'un système de désenfumage, le changement du système alarme-incendie, l'ajout de gaines et portes coupe-feu : +61 803,56 € HT

Soit un coût des travaux supplémentaires de 240 987,06 € HT

Afin de limiter l'impact des travaux supplémentaires sur l'économie globale du marché, en concertation avec l'équipe de maîtrise d'œuvre et les entreprises, un certain nombre de travaux ont, parallèlement, été supprimés,

Soit un coût en moins value de 47 449,67 €

Le montant total des coûts supplémentaires s'élève donc à la somme de 193 537,39 € HT.

La commission d'appel d'offres, réunie le 20 avril 2010, a accepté, à l'unanimité des membres présents, l'ensemble de ces modifications.

Le marché de travaux global initial fixé à la somme de 1 301 498,05 € HT est ainsi porté à la somme de 1 495 035,44 € HT.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer les avenants correspondants.

M. SEBENNE demande des explications sur le projet d'exploitation de panneaux solaires.

Monsieur le Maire répond que le diagnostic d'EDF a retenu la MEFAA, et également le hall polyvalent pour poser des panneaux solaires pour un investissement de 200 000 € et un amortissement sur 6 à 7 ans.

Mme LEGROS demande le détail des modifications techniques mineures.

M. le Maire donne la liste qui comprend la suppression de stores d'occultation intérieurs remplacé par des volets roulants extérieurs, suppression des brises soleil sur menuiseries extérieures, suppression de cloisons mobiles dans les salles de réunion, révision complète du lot électricité.

Et il conclut que c'est une belle réalisation, un outil de qualité pour le développement local, suivi par **Bernard JOMIER**, le directeur, avec les premiers occupants en septembre : ANPE, ASSEDIC et MILO.

Vote unanimité

5° Fixation de divers tarifs – Rapporteur D. RAPINAT – voir tableaux joints

6° Création de postes – Rapporteur D. RAPINAT

Pour assurer le bon fonctionnement du service, il vous est demandé de procéder à la création de 2 postes :

- 1 poste d'Educateur Principal de jeunes enfants à temps complet
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à 24 h 30

Vote unanimité

7° Attribution de subventions - Rapporteur D. RAPINAT

Il est demandé au conseil d'attribuer les subventions suivantes, les crédits nécessaires ayant été inscrits au budget 2010 :

- 100 € Amicale des lissiers
- 2 000 € subvention exceptionnelle
- 400 € Amicale des pompiers pour l'organisation du bal populaire du 13 juillet.

M. le Maire explique que le club de basket s'est vu réclamer un « trop perçu » par le CNASEA pour la prise en charge d'un emploi associatif financé par la Région. Le club doit rembourser 3 mois de salaire et connaît des difficultés de trésorerie.

Vote unanimité

8° Désignation d'un membre du Conseil – Rapporteur M. le Maire

Il vous est proposé de désigner Madame Isabelle PISANI pour représenter le conseil municipal au conseil de surveillance de l'hôpital.

Le conseil de surveillance remplace le conseil d'administration, trois élus doivent siéger pour représenter le conseil général (Michel MOINE), la communauté de communes (Robert CUISSET) et la commune.

Vote unanimité

Questions diverses

M. le Maire se félicite des travaux réalisés rue des déportés, inaugurée le 5 juin. Il complimente les services techniques, Jean-Louis Azaïs, et tous les intervenants. Tout le monde est satisfait, le travail de concertation et les discussions menées avec les entreprises (notamment M. LEBLANC d'EUROVIA) et les commerçants ont permis cette belle réussite. Les travaux ont été étendus à la Place Jean-Lurçat en raison de l'avance prise par le chantier, et tout devrait être fini fin juin. **M. le Maire** souligne le dynamisme des commerçants qui se sont fédérés et ont animé leur rue lors de l'inauguration. Beaucoup s'interrogent sur l'intérêt de la garder piétonne. S'il y a accord, la rue pourrait être piétonne le jeudi. M. le Maire indique aussi qu'une intervention sur la halle, chez M. NICOLLET, va être réalisée pour donner à ce commerce une fenêtre sur la rue.

Mme DEFEMME signale qu'elle a reçu ce soir par SMS, au nom des élus, les remerciements de **Mme VISSERIAS** pour l'exemplarité de la conduite du chantier.

Mme LEGROS demande des précisions sur la hauteur de la passerelle au-dessus de la Creuse.

M. le Maire répond qu'elle est au-dessus de la cote des plus hautes eaux et qu'elle est plus haute que le Pont Neuf qui, en cas de fortes crues, retiendrait les embâcles.

Pour lui, la ville bouge et avance. Les travaux sur le stade Pakomoff (vestiaires, fresque de Cinquin peinte par les élèves du LMB, assainissement) ont permis d'accueillir la finale de la Coupe du Centre Ouest de football, importante manifestation pour la ville. Le stade est maintenant entièrement clôturé et Samedi a eu lieu l'inauguration des tennis.

M. SEBENNE demande des détails sur la piscine et la cité de la tapisserie.

M. le Maire répond que le cabinet d'architectes a été choisi (Brochet, Lajus et Pueyo) pour la réalisation de la future piscine, le dossier a été présenté au CNDS (Centre National pour le développement du Sport) qui devrait participer au financement à hauteur de 650 000 €. Le dossier suit son cours, des aménagements intérieurs ont été affinés, après des remarques du CNDS.

Pour la cité de la tapisserie, **M. le Maire** indique que lors de sa dernière réunion le Syndicat Mixte de la Tapisserie a fait le point sur son budget évalué à 7 000 000 € en investissement. La location de bureau à l'ENSA qui était prévu à 2 000 € est passée à 7 000 €, après la réalisation de travaux de réfection par le syndicat. Le syndicat vient de diligenter une étude diagnostic pour tenter de trouver des sites alternatifs à l'ENSA qui présente des inconvénients pouvant majorer le coût estimé de 7 000 000 €, correspondant à des crédits « fléchés » du Contrat de Plan Etat-Région, et le syndicat veut rester dans cette enveloppe.

M. SEBENNE rappelle les réserves qu'il avait émises en conseil sur les projet liées aux difficultés d'aménagement de l'ENSA, mises en évidence par le rapport Zaborski, effectué à la demande de la DRAC du LIMOUSIN, comme la charge trop importante pour la résistance ces sols, la protection contre l'incendie, le nombre de places de parking.

M. le Maire poursuit en indiquant que deux autres sites vont être évalués, le site Sallandrouze et le site Braquenié, avec, pour ce dernier, des réserves concernant les risques d'inondation, sinon la construction d'un bâtiment neuf est également envisagée, mais l'Etat devra dire ce qu'il fera du bâtiment de l'ENSA

M. SEBENNE suggère de le louer à APROART.

M. le Maire souligne ensuite la réussite de la reconversion des locaux de l'école Jean Macé en « Ateliers sur cour », inauguré le 29 mai 2010.

M. SEBENNE souhaiterait que les artistes donnent des cours, c'est le cas lui répond N. DECHEZLETPRETRE.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 H 30.